# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS:

23.01.2025 50000657 1.0

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.01.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **TRIPSOL®** 

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50000657

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du :

Insecticide

mélange

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**FMC France** 

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70 e-mail: SDS-Info@fmc.com

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1.4 Numéro d'appel d'urgence

1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée: 1.0

23.01.2025

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux. H319

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la H373 suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

> P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Elimination:** 

Éliminer le contenu/récipient comme déchets dange-

reux conformément aux réglementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Acrinathrin

Alcools, C11-14-iso, riches en C13, éthoxylés

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	64742-55-8 265-158-7 649-468-00-3	Carc. 1B; H350 Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
octane-1-ol	111-87-5 203-917-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
Acrinathrin	101007-06-1	Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000	
Alcools, C11-14-iso, riches en C13, éthoxylés	78330-21-9	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha phosphonooméga[2,4,6-tris(1- phényléthyl)phénoxy]-	114535-82-9	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)	71751-41-2 606-143-00-0	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 1; H330 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 (Système nerveux)	>= 1 - < 2,5

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Aquatic Acute 1;
H400
Aquatic Chronic 1;
H410
————
Facteur M (Toxicité
aiguë pour le milieu
aquatique): 10.000
Facteur M (Toxicité
chronique pour le
milieu aquatique):
10.000

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

En cas d'inhalation : Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédia-

tement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement

un médecin ou appeler une ambulance.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec les vêtements, les enlever.

Ne commencez pas par rincer à l'eau, mais essuyez avec un chiffon sec ou en utilisant du talc, puis lavez avec de l'eau et du savon. Appliquez ensuite de la lidocaïne, de la crème à la vitamine E ou une huile ou une crème grasse pour le soin de

la peau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

# **TRIPSOL®**



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS: 50000657

Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques

L'exposition provoque des symptômes de dépression du système nerveux. Des doses élevées provoquent la mort par insuffisance respiratoire.

L'acrinathrine peut provoquer des sensations de brûlure, de picotement ou d'engourdissement dans les zones exposées

(paresthésie).

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Dès que l'on constate une sensation de picotement sur une zone de la peau (voir section 11), il est recommandé d'appliquer immédiatement de la lidocaïne ou une crème à la vitamine E. A cet effet, la lidocaïne ou la crème à la vitamine E

doit être disponible sur le lieu de travail.

Si elle pénètre dans la peau, la substance active acrinathrine contenue dans ce produit peut provoquer une irritation semblable à un coup de soleil. La substance sera attirée dans un environnement non polaire tel qu'une huile ou une crème à base de graisse. La crème à la vitamine E a été signalée comme étant bénéfique contre d'autres insecticides pyréthroïdes. L'eau est hautement polaire et ne diminuera pas, mais peut prolonger l'irritation. L'eau chaude peut augmenter la douleur.

Comme l'abamectine est censée renforcer l'activité du GABA d'après des études animales, il est probablement sage d'éviter les médicaments qui renforcent l'activité du GABA (barbitu-

riques, benzodiazépines, acide valproïque).

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

# **TRIPSOL®**



Version 1.0 Date de révision:

Numéro de la FDS:

S: Date de dernière parution: -

23.01.2025 50000657

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Composés de fluor Oxydes de phosphore

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel

électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	Travailleurs	Inhalation		2,7 mg/m3
	Travailleurs	Dermale		
	Consomma- teurs	Oral(e)		0,74 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
octane-1-ol	Eau douce	200 μg/l
	Eau de mer	20 μg/l
	Station de traitement des eaux usées	55,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,210 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,6 mg/kg poids sec (p.s.)
Acrinathrin		0,32 ng/l

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée: 1.0

23.01.2025

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, Protection respiratoire

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisa-

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de

l'étiquette et au mode d'emploi.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liauide

Couleur laiteux, blanc, crème

Odeur aromatique Seuil olfactif non déterminé

6.09 pΗ

Concentration: 1 %

Point de fusion/point de con-

gélation

Point/intervalle d'ébullition

non déterminé

non déterminé

Point d'éclair 109 °C

Taux d'évaporation non déterminé Limite d'explosivité, supénon déterminé

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

non déterminé

Pression de vapeur Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative non déterminé Densité relative 0,9607 (20 °C)

Donnée non disponible Densité Masse volumique apparente

Solubilité(s)

Donnée non disponible

Hydrosolubilité Miscible

Solubilité dans d'autres Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage: n-Non disponible pour ce mélange.

octanol/eau

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée: 1.0

non déterminé

23.01.2025

Température d'auto-Donnée non disponible

inflammation

Température de décomposi-

tion

Viscosité

Viscosité, dynamique : 58,3 mPa.s (20 °C)

40,3 mPa.s (40 °C)

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Propriétés explosives Non explosif Propriétés comburantes Non comburant

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 38 mN/m Taille des particules Non applicable Répartition de la taille des Non applicable

particules

Auto-inflammation 383 °C

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé Réactions dangereuses

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter la formation d'aérosols.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 310 - 366 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 2,12 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat, femelle): 1,31 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

**Composants:** 

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,53 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

octane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1.800 mg/kg

DL50 (Rat, femelle): 720 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,05 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 23.01.2025 50000657 1.0

23.01.2025

née

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 1.500 - < 2.000 mg/kg

Acrinathrin:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

CL50 (Rat): 1,6 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Alcools, C11-14-iso, riches en C13, éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 340 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Symptômes: Décès

DL50 (Rat): 300 - 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423

Symptômes: Ataxie, apathie, Tremblements, Décès

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat, mâle): 0,052 - 0,54 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Evaluation N'est pas classé comme irritant OCDE ligne directrice 404 Méthode

Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-Remarques





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

cation

### **Composants:**

### Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

octane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

Acrinathrin:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Alcools, C11-14-iso, riches en C13, éthoxylés:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation modérée des yeux

### **Composants:**

#### Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Espèce : Lapin

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

octane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Acrinathrin:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Alcools, C11-14-iso, riches en C13, éthoxylés:

Espèce : Lapin

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau. Méthode : OCDE ligne directrice 406

Composants:

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

octane-1-ol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Acrinathrin:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Alcools, C11-14-iso, riches en C13, éthoxylés:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406 Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:** 

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: TA98

Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

# **TRIPSOL®**



Version 1.0 Date de révision:

Numéro de la FDS: 50000657

Date de dernière parution: -

23.01.2025

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Remarques: Huile minérale, hautement raffinée, DMSO < 3%

(IP346 ; Viscosité ≤ 20,5 mm2/s à 40°C)

octane-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Acrinathrin:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test d'aberration chromosomique

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: les souris Résultat: négatif

BPL: oui

16/35

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée: 1.0

23.01.2025

Mutagénicité sur les cellules : Pas de potentiel génotoxique

germinales- Evaluation

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Espèce Souris Voie d'application Dermale Durée d'exposition 78 semaines Résultat négatif

Selon les données provenant de composants similaires Remarques

Cancérogénicité - Evaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Remarques: Huile minérale, hautement raffinée, DMSO < 3%

(IP346; Viscosité ≤ 20,5 mm2/s à 40°C)

Acrinathrin:

Espèce Rat, femelle

Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat positif

Espèce Souris

OCDE ligne directrice 451 Méthode

Résultat négatif

Espèce Rat

Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

OCDE ligne directrice 451 Méthode

Non classé Remarques

OCDE ligne directrice 453 Méthode

Remarques Non classé

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-Cancérogénicité - Evaluation :

sement comme cancérogène

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### **Composants:**

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale

Tératogénicité: NOAEL: 2.000 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Remarques: Huile minérale, hautement raffinée, DMSO < 3%

(IP346; Viscosité ≤ 20,5 mm2/s à 40°C)

octane-1-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral

Dose: 10, 100, 1000 mg/kg p.c./jour

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral

Dose: 0,130,650,975,1300 mg/kg p.c./jour

Durée d'un traitement unique: 20 jr

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 650 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.300 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère. Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Acrinathrin:

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

Acrinathrin:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Produit:** 

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### **Composants:**

octane-1-ol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Organes cibles : Système nerveux

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

#### Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Espèce : Rat, mâle
LOAEL : 125 mg/kg
Voie d'application : Oral - gavage
Durée d'exposition : 13 weeks

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEC : > 0.98 mg/l

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 4 weeks

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Selon les données provenant de composants similaires

octane-1-ol:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 1127 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 13 sem.

Dose : 182, 374, 1127 mg/kg p.c./jour

Espèce : Rat, femelle

NOAEL : 1243 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 13 sem.

Dose : 216, 427, 1243 mg/kg p.c./jour

Acrinathrin:

Espèce : Rat
LOEL : 9 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 day

Organes cibles : Peau, Système nerveux

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Espèce : Chien
LOEL : 0,5 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 18 weeks

Méthode : OCDE ligne directrice 409

Espèce : Rat LOAEC : 0,00

LOAEC : 0,0027 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 30 d

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 3,0 mg/kg
LOAEL : 6,7 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d

Dose : 0, 3, 6.7, 8.9, 11.5 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 407

BPL : oui

Symptômes : Tremblements, Décès

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 3,8 mg/kg
LOAEL : 9,3 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

Dose : 0, 1.8, 3.8, 9.3, 9.6 mg/kg p.c./jour

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

#### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

#### Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Acrinathrin:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### Effets neurologiques

### **Composants:**

#### Acrinathrin:

Remarques : Peut provoquer une paresthésie

### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Une faible exposition peut provoquer des symptômes non

spécifiques (par exemple nausées, vomissements, diarrhée, démangeaisons). Des doses plus élevées peuvent provoquer des symptômes de dépression du système nerveux, tels que dilatation des pupilles, excitation, incoordination, tremblements, convulsions, léthargie, coma. Des doses élevées peu-

vent entraîner la mort par insuffisance respiratoire.

L'inhalation de la substance/du produit est inconfortable et peut entraîner une toux et des difficultés respiratoires. Cet effet doit également être considéré comme un avertissement

pour éviter toute exposition supplémentaire.

#### **Composants:**

#### Acrinathrin:

Remarques : Par contact, le principe actif peut provoquer des sensations de

brûlure, de picotement ou d'engourdissement dans les zones exposées (paresthésie), ce qui est inoffensif à faible exposition, mais peut être assez douloureux, notamment au niveau des yeux. L'effet peut résulter d'une éclaboussure, d'un aérosol ou d'un transfert par des gants contaminés. L'effet est transitoire, il peut durer jusqu'à 24 heures, mais peut dans des

# **TRIPSOL®**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

50000657

Date de dernière parution: -Date de la première version publiée:

23.01.2025

cas exceptionnels durer plus longtemps. Il peut être considéré comme un avertissement qu'une surexposition a eu lieu et

que les pratiques de travail doivent être revues.

L'inhalation de la substance/du produit est inconfortable et peut entraîner une toux et des difficultés respiratoires. Cet effet doit également être considéré comme un avertissement

pour éviter toute exposition supplémentaire.

#### abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Remarques

L'exposition provoque des symptômes de dépression du système nerveux, tels que dilatation des pupilles, vomissements, excitation, incoordination, tremblements, léthargie, coma. De fortes doses provoquent la mort par insuffisance respiratoire.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,307 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,00644 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 60,8

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 1.875 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

CL50: 0,153 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

CL50: 0,218 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

#### **Composants:**

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 23.01.2025 50000657 1.0

23.01.2025

Toxicité pour les poissons LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEL : > 1,93 mg/l

Durée d'exposition: 0,16 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les

modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR: 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

octane-1-ol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 13,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 20 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorga-

nismes

(Protozoa (Protozoaire)): 44 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

# **TRIPSOL®**



Version 1.0 Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000657

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Acrinathrin:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,0061 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,002

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,000022 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10.000

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,0063 μg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10.000

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 186 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 0.08 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Alcools, C11-14-iso, riches en C13, éthoxylés:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 : > 1 - 10 mg/l

### **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Algues): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Algues): > 0,1 - < 1 mg/l

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 100 - 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,027 - 0,044 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,0008 - 0,0015

mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,0002 - 0,00028

mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 0,000159 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

# **TRIPSOL®**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000657

Date de la première version publiée:

23.01.2025

BPL: oui

NOEC (Daphnia pulex (Daphnie)): 0,000089 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

56,68 - 85,41 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

10.000

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,0044 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,00003 mg/l Point final: la reproduction

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10.000

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 14,24 - 18,37 mg/kg Durée d'exposition: 14 ir

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Méthode: OCDE ligne directrice 216

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Méthode: OCDE ligne directrice 217

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion du carbone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 0,00071 - 0,00099 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 214

# **TRIPSOL®**



Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

23.01.2025 50000657

Date de la première version publiée:

23.01.2025

DL50: > 5000 ppm

Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

Remarques: Diététique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

**Composants:** 

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 31 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

octane-1-ol:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 82,2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Acrinathrin:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 1 jr

Alcools, C11-14-iso, riches en C13, éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.0 23.01.2025 50000657

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Biodégradation: 30 - 40 %

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Il subit une dégradation dans l'environnement et

dans les stations d'épuration.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

**Composants:** 

octane-1-ol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,5 (23 °C)

octanol/eau pH: 5,7

Acrinathrin:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): 538

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,24 (25 °C)

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Facteur de bioconcentration (FBC): 54

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,5

12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

**Composants:** 

Acrinathrin:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: immobile

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée: 1.0

23.01.2025

#### abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Mobile dans les sols

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Potentiel de perturbation

endocrinienne

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux.

Emballages contaminés Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

# **TRIPSOL®**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -50000657

Date de la première version publiée:

23.01.2025

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

**ADN** UN 3082 **ADR** UN 3082 RID UN 3082 **IMDG** UN 3082 IATA UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Abamectine, Acrinathrin)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **ADR** 

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Abamectine, Acrinathrin)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **RID** 

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Abamectine, Acrinathrin)

**IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Abamectine, Acrinathrin)

**IATA** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Abamectine, Acrinathrin)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Risques subsidiaires Classe

**ADN** 9 **ADR** 9 **RID** 9 **IMDG** 9 **IATA** 9

# 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

**ADR** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9 Code de restriction en tun- : (-)

nels RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée:

23.01.2025

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H300 : Mortel en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H312 : Nocif par contact cutané.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H350 : Peut provoquer le cancer.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation in-

# **TRIPSOL®**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

23.01.2025 50000657 Date de la première version publiée: 1.0

23.01.2025

ternationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Acute Tox. 4	H302	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Acute Tox. 4	H332	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
STOT RE 2	H373	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul	

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

#### Préparé par

# **TRIPSOL®**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS: 50000657

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.01.2025

# **FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

TN / FR